

Du samedi 6 au vendredi 12 juillet 2024
N°4032 (142^e année)

Depuis 1883
Journal Positif

www.sisteronjournal.com

Sisteron Journal

& Val de Durance

Journal d'intérêt local culturel, sportif, commercial et d'annonces légales



Le Peipinois Tom Noble veut devenir rugbyman professionnel



La ville de Venise s'est invitée à Sisteron



Les seniors ont planché sur la sécurité routière

SISTERON Samedi 6/07 DE 10 H À 17 H

KIDS DAY

PARCOURS de JEUX et SURPRISES offerts par les commerçants

JEUX en BOIS STRUCTURES GONFLABLES

Journée dédiée aux ENFANTS

VILLE DE SISTERON
Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
CJALPES DE-HAUTE-PROVENCE
Apac Sisteron Commerces



Magnifique fête de la musique cette année à Sisteron

Les solutions fertilisantes de demain produites chez nous.

NOUS RECRUTONS

Technico-commercial Europe
Technico-commercial secteur 04/05/13
Technico-commercial Languedoc
Alternant(e) technico-commercial Bourgogne / Alsace
Alternant(e) Côte d'Or / Ain
Alternant(e) Savoie / Haute-Savoie
Alternant(e) Bas-Rhin / Haut-Rhin

OvinAlp
Haute fertilisation

La Tour du Puy, 05300 Val Buëch-Méouge

Alice Guy, première femme réalisatrice de films cinématographiques



Alice Guy (1873 – 1968) est la première femme réalisatrice de films du cinéma, scénariste, productrice et directrice de studios. Elle a commencé sa carrière à seulement 22 ans alors qu'elle était secrétaire, ayant eu l'idée d'associer les images des frères Lumière à l'art théâtral. C'est ainsi qu'est né le premier film de

fiction du cinéma, La Fée aux choux. Elle en produira plus de 700, dont certains ont été présentés à Sisteron par son arrière petit-fils, Thierry Peeters. Ce dernier porte la mémoire de cette cinéaste, et veille à rendre vivante et visible l'œuvre de son arrière grand-mère. C'est en faisant appel à de nombreux amis artistes qu'il a déjà réalisé deux expositions à la Galerie Sist'Arts. Celle actuellement exposée a été préparée depuis 6 mois par des photographes, la plupart membres du club photos des Mées. 17 photos anciennes représentant Alice Guy ont été travaillées à l'aide de logiciels (Photoshop, Gimp), certaines colorisées, ou en Noir et Blanc mais dépixélisées. Les artistes photographes ont eu carte blanche dans leurs interprétations, photomontages, découpages, superpositions, mettant leur propre regard sur ces photographies anciennes, s'appropriant cette mémoire collective d'une femme exceptionnelle.

A noter : samedi 6 juillet à 18h30, l'Association les Amis d'Alice Guy présente à la galerie une lecture de Henri Saroli et Brigitte Jouveau d'une pièce en 3 actes de Thierry Peeters : 'Alice Guy the first'. Sur réservation, places limitées - Thierry Peeters
Tél. : 06 15 44 65 37 assoagbb@gmail.com/
Alice Guy, hommage photographique d'hier et d'aujourd'hui, Galerie Sist'Arts rue Mercerie, jusqu'au 7 juillet 2024.

André Bach
bachsisteron@gmail.com

Un soir à la Citadelle : visite guidée au coucher du soleil

Visitez la Citadelle de Sisteron après la fermeture du site et profitez du coucher de soleil depuis la hauteur de ses bastions. Accompagné d'un guide du patrimoine, vivez 1h30 de visite unique et insolite en parcourant les 8 siècles d'Histoire et d'architecture de ce monument emblématique. Gardienne de la porte de la Provence, bâtie entre ciel et terre, la Citadelle de Sisteron offre à celui qui la visite des vues époustouflantes qui, au coucher du soleil, se parent de couleurs chatoyantes : un spectacle grandiose à ne pas manquer !

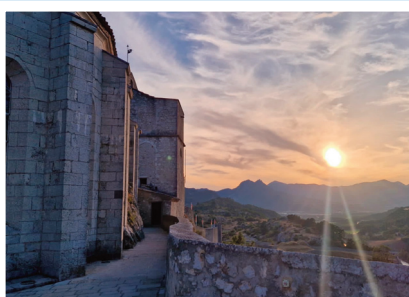
Le mercredi 10 juillet de 20h00 à 21h30

Le jeudi 8 août de 20h00 à 21h30

Tarifs adulte : 15€ / enfant : 3€ (6 à 14 ans)

Règlement sur place (CB, ESP, CHQ)

Uniquement sur réservation au 04 92 61 21 20 ou par mail à citadelledesisteron@orange.fr / Dans la limite des places disponibles. Prévoir une petite laine et des chaussures adaptées.



Exposition à trois artistes galerie Domnine

Exposition à trois artistes galerie Domnine
Des sculptures en métal qui rappellent Giacometti, des sculptures d'argile céramique et bois flotté, des tableaux aux couleurs vives sont les œuvres présentées galerie Domnine jusqu'au 6 juillet 2024. Des techniques et des talents différents qui a priori ne se mélangent pas, et pourtant, ce qui frappe le visiteur en pénétrant dans la galerie, c'est l'harmonie des œuvres présentées, une impression de quiétude qui laisserait à penser qu'un seul artiste les a façonnées. Ils sont trois. Marieke Uytendaele et Monica Robin qui sont amies de longue date, et ont déjà exposé à Sisteron. Robert Jayet les a rencontrées voici 2ans, et leur entente a été immédiate. Marieke est originaire du Nord de la France, et a d'abord été attirée par la peinture à l'huile sous la conduite d'un peintre russe. Toutes les peintures qu'elle présente ce jour sont de l'acrylique, ses sources d'inspiration sont très variées, les couleurs très attrayantes. Son atelier est à Trescléoux. Pour



Robert, habitant Grenoble, la sculpture métal est une passion depuis l'enfance, inspirée par Giacometti, les égyptiens et l'art étrusque. Il travaille à partir de tôles qu'il découpe puis referme, surmontées d'une tête, en silix, en ammonite... Ses sculptures d'insectes sont impressionnantes. Monica a son atelier à Curbans où elle fabriquait des poteries. Aujourd'hui, c'est la sculpture qui l'attire, particulièrement la technique japonaise du Raku qu'elle associe avec bonheur à du bois flotté. "l'esthétique, la simplicité, la délicatesse et l'émotion sont les fils conducteurs de mes créations", toutes en féminité. Trois amis, trois artistes très simples, des œuvres magnifiques.



- Vins du domaine
- Vins de France
- Épicerie fine
- Champagnes
- Spiritueux

04 92 61 31 32
44 av. Jean Jaurès
04200 SISTERON

BLOC-NOTE PRATIQUE

Pharmacie de garde : samedi 22 et dimanche 23 juin

Les Arcades : 04 92 62 65 55.

Pharmacie de garde : samedi 29 et dimanche 30 juin

U Express : 04 92 61 46 17.

Médecins : composez le 15

Pompiers : composez le 18

Maison de santé : 04 86 89 40 40

Centre hospitalier : 04 92 33 70 00

Chirurgiens dentistes : 04 92 32 16 56

Espace France Services Sisteron : 04 92 32 15 69

Ambulances Volpe : 04 92 61 09 49

Police Municipale : 04 92 61 58 34 / 06 03 03 42 62

Gendarmerie : 04 92 61 00 33

Mairie : 04 92 61 00 37

Restos du Coeur : 09 52 35 53 26

Vivre Sans Addiction : 06 52 28 44 24

ÉTAT-CIVIL OFFICIEL DE SISTERON

DU 17 AU 30 JUIN 2024

Naissance : Néant.

Mariage : Néant.

Décès : Néant.

MESSES ET DIVERS

Nous avons accompagné de nos prières

Antoine CLARES (Sisteron), Brigitte ARSEGUEL (Valernes), Marie-Hélène LATIL (Noyers/Jabron), Henri DECAROLI, Josiane PERRA, Lisette STOKY, Solange TRÉMOLIERE (Sisteron).

Samedi 6 juillet 2024

10h à Sisteron, baptême de Mya GALIFI.

14h rosaire à la cathédrale.

18h30 messe à Peipin.

Dimanche 7 juillet

9h30 messe à Noyers/Jabron.

11h au jardin de la maison paroissiale, célébration et fête de 'départ' et 50 ans de sacerdoce de Gilbert.

CULTES PROTESTANTS

Chapelle catholique de la rue de Jalet à Sisteron
3e dimanche du mois (15h30).

ASSEMBLÉE DE DIEU "LE PHARE"

16, rue des Combes à Sisteron.

Dimanche : Culte à 10h / Mardi : Prière à 15h et 19h.

LEI GAVOT DE LA CIÉUTADELLO

Proverbe provençal de la semaine

Lou soulèu passo sus la fango, e noun s'embrutis.

Le soleil passe sur la boue, et ne se salit pas.

La Ville de Sisteron a procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025



La semaine dernière, Jean-Pierre Tempier, premier adjoint, accompagné de deux représentants de l'État Civil, Jean-Jacques Molinéri et Stéphanie Bremond, procédait au tirage au sort des futurs jurés d'assises. Cette opération est

réalisée chaque année au printemps et s'effectue à partir de la liste électorale. Le nom des 23 personnes a donc été tiré au sort par le premier adjoint selon un critère principal, avoir au minimum 23 ans dans le courant de l'année 2025.

Le maire Daniel Spagnou devra par la suite demander aux personnes tirées au sort, leur profession et si elles ont été jurées dans le département depuis moins de 5 ans

Une lettre leur sera adressée par la suite signifiant leur tirage au sort aux fonctions de jurés tout en précisant qu'elles pourront solliciter un éventuel refus par simple lettre avant le 1er septembre 2024. Une commission présidée par le premier président de la Cour d'appel gardera dans cette liste un certain nombre de personnes, sur la base de plusieurs critères, notamment après avoir retiré les noms des personnes ayant un

casier judiciaire, ne parlant pas français, ou les fonctionnaires révoqués de leurs fonctions. Une fois sélectionnées comme jurés d'assises, les personnes devront suivre une courte formation pour leur expliquer leur rôle et les enjeux du procès. Le juré se doit d'être attentif, prendre des notes, être impartial et la règle la plus importante : il n'a pas le droit de communiquer sur le procès, ni pendant ni après que son rôle de juré ait cessé. Les citoyens sélectionnés ont l'obligation de se rendre à la convocation, en cas d'absence non légitime l'amende est de 3750 €. Les cas exceptionnels d'absence qui doivent être justifiés sont consécutif à l'âge, pour les plus de 70 ans, ne pas ou plus vivre dans le département concerné ou encore si le juré concerné écrit une lettre invoquant un motif grave qui aura été reconnu valable par le greffe de la Cour d'assise.

Didier Capdevila

Le Cercle invité à la Citadelle !

C'était l'événement musical de l'année à Sisteron, la Citadelle recevait 2 concerts uniques, le duo Kiasmos et le DJ Sud-Africain Shimza et près de 2000 personnes avaient répondu à l'invitation. C'était une première pour le Cercle, qui en reposant ses valises dans son pays natal a proposé au public de vivre l'expérience Cercle Shows sur 2 jours. Le Cercle est un mouvement artistique qui crée et produit des expériences, des événements, des festivals, une maison de disques et des voyages musicaux immersifs de par le monde. Il met en valeur des artistes sur des scènes uniques, comme la Citadelle, offrant une nouvelle perspective sur l'héritage culturel et naturel de notre monde. Quoi de plus beau et attractif que notre Citadelle qui, pour l'occasion, a encore été vue des millions de fois grâce à la retransmission de ce concert en direct.

Le duo de musique Islando-féroïen aux sonorités techno minimales et expérimentales

Kiamos a joué en live mélangeant les sons électroniques, classiques et raves. S'inspirant d'influences diverses, percussions balinaises et enregistrements

sur le terrain, le duo a su créer des compositions complexes et émotives. Changement de registre et d'ambiance pour la seconde soirée avec le DJ Sud-Africain Shimza, sans doute un des plus grands talents de la musique électronique en Afrique-du-Sud, reconnu pour mélanger les sons houses, technos et afrohouses. Shimza innove dans sa musique en repoussant les frontières de la musique électronique tout en restant fidèle à ses racines africaines. Un événement qui a su réunir toutes les générations et les



lieux dans le monde, faisant découvrir une autre facette de notre belle Citadelle.

didiercapdevila@gmail.com

Un Sisteronais dans Le Cercle !

Aux côtés des 2 têtes d'affiche des soirées à la Citadelle, se trouvait le duo de DJ Zaabriskie, composé de Vincent et Hugo. Ce duo électronique et planant est une machine musicale sophistiquée qui incite au voyage. Hugo Laffitte 34 ans, est Sisteronais, ses parents travaillent à Sanofi et à l'hôpital. Il y passe son enfance et adolescence. En 2006, il part à Paris pour étudier le cinéma. Hugo rencontre Vincent, tous les 2 travaillent dans l'audiovisuel. C'est en 2018 que débute leur histoire musicale commune. Depuis leurs 'home studios' respectifs, refuges de leurs expérimentations sonores, ils développent une musique électronique en s'appuyant sur une vaste collection de synthétiseurs modulaires et autres machines analogiques. Zaabriskie est tiré du chef d'œuvre d'Antonioni, ainsi que du lieu emblématique de la Death Valley, c'est un désir commun de créer un univers planant et cinématographique : « Nous sommes complémentaires, Vincent est dans la musique électronique, je suis plus dans le métal et le rock, même si j'ai fait de la musique classique dans les années 90 à l'école de musique de Sisteron. C'est avec CitadelRock

que j'ai appris à jouer de la basse et de la guitare ». Le style de Zaabriskie se base sur de la musique électronique avec des influences dans le rock progressif, le métal, dégageant une énergie incroyable : « Nous avons atterri dans Le Cercle par coïncidence explique Hugo. Ma tante est toujours sur Sisteron, elle a parlé de notre duo en mairie. Notre dossier de presse a été transmis par le Service Culture dans le cadre de la venue du Cercle. De leur côté, les équipes du Cercle nous connaissaient donc l'alchimie est passée et nous sommes venus pour débiter le premier spectacle à la Citadelle ». Hugo n'était pas revenu dans la Cité de Paul Arène depuis 2010.



Les brèves SisteronNaises

Élections législatives. – « À un moment aussi important pour notre démocratie, je n'entrerai pas dans le jeu assez déconcertant, pour ne pas dire écœurant, auquel se livrent certains candidats prêts à tout pour engranger quelques voix ou préserver leur fauteuil. Les Français sont assez responsables pour décider seuls de leur avenir. C'est pourquoi, même si je conserve intactes mes convictions, je ne soutiendrai aucun candidat ».

Daniel Spagnou

Nous pouvons toutefois ajouter qu'avec le comportement électoraliste des élus, il ne faudra pas s'étonner que le taux de participation reparte à la baisse ! Avec le retrait de Dominique Blanc (Ensemble), ce sont 10162 électeurs cocus...

Navette. - Afin de faciliter les déplacements des électeurs vers les cinq nouveaux bureaux de vote des Marres pour le scrutin des élections législatives du 7 juillet, la Ville de Sisteron met de nouveau en place un service de navettes gratuites. Trois minibus circuleront ainsi de 8h à 12h et de 14h à 18h entre les anciens bureaux de vote de La Baume, du Thor et des Plantiers et les cinq bureaux installés aux Marres (Tennis couvert et Boulodrome) dans les deux sens.

AGOC. - L'Association de Gestion d'Opérations Contractuelles de Sisteron, n'a pas failli à la tradition avec l'organisation de son traditionnel goûter proposé chaque année avant les vacances scolaires dans le local municipal du quartier de Beaulieu. Un sympathique rendez-vous auquel étaient notamment présents de nombreux parents et enfants autour du maire Daniel Spagnou, de Cécilia Louvion, adjointe aux Affaires scolaires, du président Bernard Carrey, et de Sylvie Margerit, directrice. L'association, créée en 1987 avec le soutien de la Ville, dans le cadre du Contrat Famille et du Contrat d'Action Sociale Éducative et Culturelle (CASEC), à travers deux procédures contractualisées, entre la commune, l'État et la Région, et entre la commune et l'État, a accueilli cette année 68 enfants issus de 46 familles sisteronaises. Outre l'aide aux devoirs, l'Agoc a proposé cette année des ateliers de pâtisserie, décoration, peinture, confection d'un mini théâtre, mais aussi des lotos et autres sorties pour les enfants et également une aide de français notamment pour la future médecin de la Maison de santé. Subventionnée par la Ville, le CCAS, la CAF et le Conseil départemental, l'Agoc compte 5 salariés et 6 bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année scolaire et durant le mois de juillet.

Départ à la retraite. - Jean-Luc Vica de la Police municipale a fait valoir ses droits à la retraite. Collègues, parents et amis étaient réunis le mercredi 3 juillet dans les salons de l'hôtel de ville pour fêter son départ à la retraite, après une belle et longue carrière. On notait la présence notamment des membres du Conseil municipal, du père Gilbert Marijse. Nous consacrerons un large sujet dans le journal de la semaine prochaine.

Procès-verbal officiel du Conseil municipal de Sisteron en date du jeudi 23 mai

Président de séance : Daniel SPAGNOU, maire.

Secrétaire de séance : Hugo PICHON.

Étaient présents : Spagnou D. Templier Jp. Reynier C. Peloux N. Codou B. Gherbi C. Laugier N. Louvion C. Gallo C. Garcin F. Clares P. Oddou S. Schmaltz E. Muns A. Boy Jp. Payan L. Jourdan E. Morard S. Pichon H. Clement JI. Jaffre S. Sebani S. Feraud S. Deriche C.

Procurations : Perard F. à Peloux N. Touche C. à Templier Jp., Brunet M. à Codou B., Rodriguez C. à Schmaltz E., Galantini V. à Gherbi C.

Absent excusé : Deriche C.

QUORUM : conseillers présents 23 sur 29 (quorum atteint).

Ouverture de la séance à 18 heures

Monsieur le Maire rend hommage à M. Jean-Claude GAUDIN : « Je ne pouvais ouvrir cette séance du conseil municipal sans évoquer le souvenir de mon ami Jean-Claude GAUDIN, dont le récent décès m'a bouleversé. Une longue et belle amitié, née dans l'Ubaye où adolescent il venait en vacances avec ses parents, nous liait depuis cette époque. Après son départ de la Mairie de Marseille, nous avons conservé des liens étroits et avions l'habitude d'échanger par téléphone ou lors de rencontres des plus amicales, souvent autour d'un repas, car ce n'était un secret pour personne, Jean-Claude GAUDIN était fin gastronome. Jean-Claude GAUDIN fut naturellement parmi mes premiers soutiens et guida par la suite mes pas vers les mandats électoraux qui ont jalonné ma longue carrière entamée dans l'Ubaye avant de devenir maire de Sisteron voilà plus de 40 ans, puis conseiller général, vice-président de la Région Provence-Alpes Côte-d'Azur alors qu'il en était le président et enfin député des Alpes de Haute-Provence sous la présidence de Jacques Chirac dont il fut Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Ville, avant de conquérir la Mairie de Marseille où il fut également député et sénateur. J'ai et je conserverai pour Jean-Claude GAUDIN, une reconnaissance infinie, pour sa bienveillance, sa générosité et son amitié indéfectible. Mais aussi pour toute l'attention portée à notre département et à la Ville de Sisteron, particulièrement lors de nos dix années de présidence de la Région. Homme de conviction, doué d'un grand charisme et fin observateur, j'ai eu le bonheur de croiser son chemin et l'honneur de mener avec lui de nombreux combats politiques tant à l'échelon local que départemental, régional ou National avec l'immense passion qui l'a toujours habité, conjugée à son profond humanisme et une âme de bâtisseur ! Sa façon de provençale et son accent légendaire résonneront encore longtemps, particulièrement à Marseille où son visage et celui de la belle capitale méditerranéenne où il a tant fait durant 25 ans, se confondent désormais. En sa mémoire, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence. »

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Décès de M. Arthur MAUREL, papa de M. Frédéric MAUREL, employé communal à la cantine.
- Décès de Mme Christiane BREMOND, sœur de Mme Nicole PELOUX, Adjointe au Maire.
- Décès de Mme Jeanne MOLINERIS, tante de M. Jean-Jacques MOLINERIS, employé communal.
- Décès de M. Giovanni LEONE, papa de Mme Marie-Ange MAPELLI, employée communale.
- Décès de Mme Simone PESCE, ancienne employée communale.

Au nom du conseil municipal Monsieur le Maire renouvelle aux familles ses plus sincères condoléances.

Monsieur le Maire donne quelques résultats de la Centrale solaire de Sisteron basée à la salamandrière gérée par Engie Green. La production annuelle est de 6,21 GWhs soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 2 825 personnes et cela a permis d'éviter de rejeter dans l'atmosphère 1 479 tonnes d'émissions de CO₂e par an.

Monsieur le Maire fait part des comptes-rendus de réunions des commissions municipales :

- Commission Sports, culture, Education et Numérique du 15/05/2024.
- Commission d'Urbanisme du 21 mai 2024.
- Commission Finances, Economie, Tourisme, Commerce, Artisanat du 15 mai 2024.

Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus sont à la disposition des élus qui souhaitent les consulter.

Monsieur PICHON, secrétaire de séance, donne lecture des délibérations du dernier conseil municipal.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance précédente qui est adopté à l'UNANIMITÉ

2 - Compte rendu des actes passés entre le 12.04.2024 et le 15.05.2024 conformément à la délibération du 23.05.20 de délégation du conseil municipal au maire de certaines de ses attributions. Rapporteur : Jean-Pierre. TEMPLIER

3 - Compte rendu des actes passés entre le 12.04.2024 et le 15.05.2024 (marché) conformément à la délibération du 23.05.20 de délégation au maire en matière de marchés publics

en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Rapporteur : Patrick. CLARES

Monsieur Le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de la venue de la flamme Olympique à Sisteron, notamment Madame Eliane BARREILLE, Présidente du Département 04 et Elodie JOURDAN, conseillère municipale. Les retombées médiatiques ont été bénéfiques pour Sisteron car la montée du rocher de la Baume a été repris dans le monde entier. Il remercie également « Madame Christiane GHERBI pour l'organisation la veille devant la mairie du magnifique spectacle avec Madame Fabienne Thibaut que je remercie également pour son implication ». Il ajoute : « Les fêtes de Pentecôte ont été un gros succès, d'après les forains ça a été depuis le début de l'année leur meilleur fête foraine. Au sujet des deux grands spectacles qui vont avoir lieu à la Citadelle, je remercie le Président d'ATM qui a accepté de prêter la Citadelle. C'est un spectacle international qui va être transmis dans le monde entier, l'année dernier il s'est déroulé à Rome, l'année d'avant à Petra en Jordanie, il y a quatre ans aux Invalides. Cette année les organisateurs ont eu le coup de foudre pour la Citadelle. Ils ont choisi notre monument qui va connaître un succès international, le 1er soir les billets ont été vendu en 5 min. »

Pour finir, il annonce que Madame Marine JAQUEMIN, qui était grand reporter de guerre pour TF1 et qui l'année dernière était venu présenter le film sur le passage de Napoléon, a accepté de venir dédicacer son livre 'Mes Guerres' au mois de juin à Sisteron dans la salle du conseil municipal.

4 - Délibérations Secrétariat Général :

a) Subventions en nature 2024.

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER

VOIR TABLEAUX SUR LE SITE DU JOURNAL.

Il y a lieu d'APPROUVER les subventions en nature aux associations pour l'année 2024 mentionnées dans la liste ci-annexée sous forme de mise à disposition de personnel, de matériels et/ou de locaux

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITÉ

M. TEMPLIER remercie Jean-Christian GRIMAUD, Directeur Général des Services pour avoir préparé cette annexe aux subventions.

b) SEM SISTERON - HORIZON 2050 - mise en œuvre de la stratégie de développement baux à construction et emphytéotiques.

Rapporteur : Nicolas LAUGHER

Conformément à l'objet social déterminé par ses statuts, notre société d'économie mixte est compétente en matière de :

- Opérations d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière et d'actions sur les quartiers dégradés, de mettre en œuvre une politique de l'habitat ;
 - Maintien, extension ou accueil des activités économiques, développement des loisirs et du tourisme ;
 - Construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location ;
 - Construction ou aménagement sur tous terrains d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation ou saisonnière ou à usage mixte d'habitation, commercial et professionnel et des équipements d'accompagnement ;
 - Location ou vente des immeubles, la gestion, l'entretien et la mise en valeur d'immeubles construits ;
 - Construction ou l'aménagement d'équipements publics ou privés complémentaires des activités ci-dessus visées ;
 - Exploitation, gestion, entretien et mise en valeur des ouvrages et équipements réalisés ;
 - Terrains ou bâtiments liés à l'exercice de l'activité commerciale ou hôtelière ;
 - Agir en qualité de maître d'ouvrage délégué pour tous programmes, y compris ceux qui peuvent concerner le secteur privé et plus généralement d'intervenir comme conseil pour tout ce qui concerne l'ingénierie ;
 - Domiciliation d'entreprises et tous services administratifs combinés de bureaux quotidiens pour le compte de tiers ;
 - Filialiser, s'il y a lieu, certaines activités relevant de l'objet social.
- Suite à l'approbation d'un plan stratégique de développement par le Conseil d'administration de la SEM le 29 novembre 2021, et la présentation de la stratégie d'action de la société d'économie mixte, dénommée SEM SISTERON - HORIZON 2050, lors des séances successives du Conseil municipal en dates des 20 juillet 2022 et 19 octobre 2023, les services de la SEM ont poursuivi la réflexion entreprise. Cette stratégie renforce et développe les axes d'actions déterminés par le Conseil d'administration de la SEM dès à compter de 2019 date à laquelle la SEM a déposé la marque Evad Affaires pour Espace Val de Durance Affaires avec la volonté :
- De consolider, rénover, rationaliser le patrimoine actuel dont elle a la gestion ;
 - De mener à bien de nouveaux projets de construction d'immobilier d'entreprises ;
 - De se positionner comme un acteur majeur de la transition écologique du territoire par la valorisation des énergies renouvelables avec comme cible le photovoltaïque ;
 - De promouvoir sur le territoire l'économie traditionnelle, locale, les circuits courts et l'économie sociale et solidaire, celle de la main et du cœur ;
 - De faire lien et être facilitateur entre les porteurs de projet et le ter-

ritoire, entre les employeurs locaux, leurs offres d'emplois et les potentiels candidats locaux ;

- D'inscrire le territoire dans la transition numérique pour répondre à l'explosion des besoins en digital avec le déploiement de la 5G et de la FTTH, tant en termes de capacité des flux des données numériques, qu'en termes de stockage sécurisé de ces données.

Ce renforcement stratégique se développe autour de 5 axes majeurs de l'action de la SEM :

1er AXE DE TRANSFORMATION : PRIVILEGIER LA MISE EN PLACE D'UNE ECONOMIE LOCALE, RESILIENTE, DURABLE ET SOLIDAIRE

A ce titre, la SEM participe à la relance économique en privilégiant :

- Une économie de la résilience en promouvant notamment les approches locales ainsi que des approches « low tech » permettant de fonctionner en mode dégradé ;
- Une économie durable et bas carbone qui s'appuie sur des activités sobres en ressources ;
- Une économie solidaire dans laquelle le développement de l'utilité sociale et la qualité des rapports entre les différentes parties prenantes feront partie intégrante de l'analyse de la performance des entreprises.

2ème AXE DE TRANSFORMATION : ETRE PRECURSEUR ET SOUTENIR DES MODELES D'ENTREPRISES COMPATIBLES AVEC UNE POLITIQUE ECONOMIQUE UTILE ET AMBITIEUSE

La SEM de Sisteron se positionne déjà comme une « entreprise de mission », titulaire du label PARC+ et inscrite dans une démarche de labellisation RSE. Elle entend aussi montrer la voie sur le territoire.

3ème AXE DE TRANSFORMATION : BATIR UN TERRITOIRE D'INNOVATION POUR ACCELERER ET RENFORCER SA TRANSFORMATION

La SEM de Sisteron se doit ainsi de conforter son rôle « pilote » dans le développement durable et les énergies renouvelables : en effet aujourd'hui, grâce à des investissements tant publics, que privés, le Parc d'activités est équipé de 30 000 m² de toitures intégrées en photovoltaïque et 2 centrales au sol (13 ha), qui produisent l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 15 000 habitants.

La SEM de Sisteron se doit d'amplifier certaines initiatives locales et collaboratives – tiers-lieux, incubateurs, circuits courts, recycleries – mettent en lumière la vitalité et la pertinence des approches locales.

4ème AXE DE TRANSFORMATION : PARTICIPER A LA REORIENTATION DE LA CROISSANCE

L'économie des années à venir devrait se caractériser par :

- Une exigence renforcée de décarbonation ;
- Un accent sur la souveraineté économique ;
- Une intensification de la numérisation de la société ;
- Un effort accru en faveur de la santé et des services qui contribuent au bien-être collectif.

La Sem de Sisteron participe déjà directement de ces enjeux notamment au travers d'un projet de Datacenter et de celui de la valorisation de toitures photovoltaïques des collectivités, amis également en étant elle-même productrice d'énergies renouvelables, en accueillant des entreprises leaders dans leur secteur (microcentrales hydroélectriques et branchements centrales éoliennes) mais aussi en privilégiant ou orientant les porteurs de projet en faveur du déploiement de solutions photovoltaïques et innovantes sur le territoire.

5ème AXE DE TRANSFORMATION : LA SEM COMME ACTEUR PRIVILEGIE DE LA NOUVELLE ATTRACTIVITE ET DE L'EFFICACITE DU TERRITOIRE

La SEM de Sisteron se doit d'agir en se positionnant dans l'accueil des télétravailleurs, l'ouverture éventuel de tiers lieux, la relocalisation d'entreprises en quête de qualité de vie et d'espaces naturels, l'habitat, le commerce et l'offre de santé.

« DEVENIR ET AGIR COMME UNE « START UP » D'UTILITE PUBLIQUE (DELIVERY UNIT) » :

Le concept de la delivery unit est simple : mettre en place une petite équipe en charge de vérifier et d'accompagner la réalisation d'un certain nombre d'objectifs considérés comme prioritaires. Une petite structure d'une dizaine de personnes directement rattachée au centre décisionnaire et chargée de mettre en œuvre les objectifs. Un ensemble de compétences sectorielles et fonctionnelles spécifiques répondant aux enjeux prioritaires du moment. Cette dimension permet ainsi la sollicitation temporaire de compétences pour un objectif précis sans contrainte de long terme pour les budgets publics. Ces orientations ont été approuvées dans leur principe par notre Assemblée. Pour réaliser ce projet stratégique, la SEM est en mesure de s'appuyer sur les ténements pour lesquelles elle est titrée, y compris au travers de droits réels, au moyen des baux à construction et emphytéotique qui lui ont été consentis par la Commune en sa qualité d'actionnaire de référence. La SEM de Sisteron peut naturellement agir en nom propre et entend poursuivre pour l'avenir, tout en souhaitant continuer à valoriser, rénover et requalifier, le patrimoine qu'elle détient à bail et s'inscrire dans le temps et dans une stratégie partagée avec la Commune.

Le PARC D'ACTIVITES DE SISTERON – VAL DE DURANCE constitue à cet égard un vecteur historique du développement économique du territoire.

La gestion du centre d'affaires développé par la SEM comprend :

- la Maison de l'Entreprise,

- Une pépinière d'entreprises,
- Des bureaux et ateliers.

Elle constitue ainsi une véritable structure d'accueil dans le but de favoriser l'implantation d'activités nouvelles sur le site. Créée en 1991, la MAISON DE L'ENTREPRISE est le centre névralgique du parc d'activités de Sisteron. Cette pépinière d'entreprises héberge 55 sociétés réparties sur 12 bâtiments pour 144 emplois. Il est aujourd'hui proposé d'exprimer ce projet stratégique au moyen d'un renforcement significatif du centre d'affaires, en renforçant la dynamique initiée par la SEM, tout en accroissant le potentiel et la valorisation du patrimoine communal dont notre société est la gardienne au travers des baux à constructions et emphytéotique conclus avec la Commune. A cette fin, plusieurs projets ont été identifiés sur les différents tènements dont dispose aujourd'hui la SEM. Le Conseil d'administration de la SEM a approuvé par délibération du 4 avril 2024 ces projets et déterminé leurs conditions de réalisation et sur la base de cette délibération saisi la Commune d'une demande d'approbation assortie d'une proposition de prolongation des baux supports. Les projets retenus sont détaillés comme suit et leurs modalités potentielles détaillées ci-après;

A- lot 1a et 1B.

Ce lot est constitué des parcelles AD 222, 223, 226, 229, 232 et 235 (ces parcelles ont été fusionnées pour constituer la parcelle AD 666) pour une contenance de 9.180 m². Il supporte à titre principal notre Maison de l'entreprise. Le lot 1B est constitué des parcelles AD 224 et 236 (ces parcelles ont été fusionnées pour constituer la parcelle AD 665) pour une contenance de 1202 m². Il supporte à titre principal le bâtiment 17 (nommé aussi dans les baux Atelier en blanc ou Atelier C). Soit le lot 1 A est constitué de la parcelle AD 666 pour une contenance de 9180m². Le lot 1 B est constitué de la parcelle AD 665 pour une contenance de 1202 m². La SEM dispose de droits réels sur ce lot au bénéfice d'un bail emphytéotique non administratif conclu le 28 septembre 2012, entre la Commune de Sisteron et la SEM, suivant acte notarié dressé par maître François BAYLE, Notaire à de Sisteron, pour une durée initiale de 20 ans. En l'état, la SEM est titrée jusqu'au 31 décembre 2031. L'opportunité se présente de réaliser un projet complémentaire sur ce tènement. Le Projet de valorisation consisterait en la construction d'un bâtiment de 500 m² novateur sur la commune de Sisteron, à côté de la maison d'entreprise. Les deux bâtiments seraient reliés entre eux par un passage couvert afin de mutualiser ces deux bâtiments et offrir un espace dédié au bien-être des locataires. L'objectif est de créer un espace moderne et écologique qui répond aux normes les plus élevées en matière d'efficacité énergétique. Sisteron est une ville dynamique en pleine expansion, et il est essentiel d'intégrer des infrastructures durables pour accompagner cette croissance. Notre projet s'inscrit dans cette vision en proposant des bâtiments respectueux de l'environnement et économiquement viable.

Caractéristiques du Bâtiment :

1. Passif : Le bâtiment sera conçu selon les principes de la construction passive, minimisant ainsi sa consommation énergétique pour le chauffage et la climatisation.
2. Énergie Positive : Nous visons à faire du bâtiment un générateur net d'énergie, grâce à l'intégration de sources d'énergie renouvelable telles que des panneaux solaires photovoltaïques et des systèmes de récupération de chaleur.
3. Surface : Le bâtiment aura une superficie totale de 500 m², offrant amplement d'espace pour des activités tertiaires (bureaux et salles de réunion).
4. Architecture Moderne : L'esthétique du bâtiment sera soigneusement conçue pour refléter son engagement envers l'innovation et la durabilité, tout en s'intégrant harmonieusement dans le paysage urbain de Sisteron.

Avantages :

1. Économies d'Énergie : En utilisant des techniques de construction passive et des sources d'énergie renouvelable, le bâtiment permettra de réaliser d'importantes économies sur les coûts énergétiques à long terme.
2. Impact Environnemental Réduit : En réduisant sa dépendance aux énergies fossiles et en minimisant son empreinte carbone, le bâtiment contribuera à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de l'environnement.
3. Image Positive : En tant que pionnier dans le domaine de la construction durable, ce projet renforcera la réputation de Sisteron en tant que ville progressiste et soucieuse de l'environnement, attirant ainsi de nou-

veaux investisseurs et résidents.

Le montant de cette opération s'élèverait à 1.606.090 € HT. Il apparaît par ailleurs opportun d'améliorer les conditions d'accueil des bâtiments existants, et dans cette optique, une rénovation lourde (ITE et rénovation intérieure) est à engager sur le bâtiment 17 pour un investissement de 455.000 € HT. Les valeurs de travaux à réaliser ont été appréciées par un Maître d'œuvre, économiste de la construction et comme tel apparaissent fiables en l'état des renchérissements constatés depuis les crises COVID et énergétiques. Ces évaluations sont reprises ci-après en annexe. Pour autant, ce projet n'est pas réalisable dans le cadre de la durée restant à courir pour ce bail emphytéotique. En effet, les services de la SEM ont envisagé l'équilibre économique de ce projet et associé à l'étude de faisabilité le cabinet d'Expertise-comptable et sollicité l'avis du Commissaire aux Comptes de la société.

Ces travaux sont repris ci-après en annexe.

Il en résulte que sur la durée restant à courir d'ici au 31 décembre 2031, le projet serait structurellement déficitaire de 128 k€ et à ce titre insusceptible d'être porté par la SEM. Le montant des restes à amortir s'établirait en outre pour la Commune à hauteur de 1.166 k€ en fin de bail, ce qui apparaît difficilement supportable notre collectivité qui n'est pas à l'initiative de ce projet de valorisation. Les études de faisabilité financières ont en conséquence été entreprises sur les durées de prorogation des baux supports. Les durées de prorogation ont été déterminées en considération des durées d'amortissement des biens et travaux nouveaux réalisés, encore que s'agissant de baux privés, l'alignement de la durée des baux avec la durée des amortissements ne soit pas prescrit d'un point de vue réglementaire. Cette approche apparaît toutefois économiquement pertinente, permet à la SEM d'envisager des opérations viables et financièrement sécurisées, privilégie la valorisation des tènements confiés, renforce leur valeur patrimoniale au profit de la Commune de Sisteron, sans pour autant que cette dernière n'ait à souffrir d'un montant de restes à amortir conséquent en fin de contrat. Les prorogations de durées ainsi éventuellement consenties ne constituent également pas un avantage économique injustifié entre la SEM et son actionnaire de référence. En l'état, des projections financières opérées, les hypothèses 17 et 20 ans apparaissent favorables en tant qu'une prorogation de 17 ans limiterait à 269 k€ le montant des restes à amortir supportés par la Commune, montant ramené à 0 pour une prorogation envisagée à 20 ans. Dans ce contexte, le Président-Directeur général de la SEM a sollicité la Commune sur le fondement de l'habilitation qui lui a été conférée par son Conseil d'administration, au moyen d'une proposition en date du 12 avril 2024. Il vous est proposé de valider dans son principe la réalisation de ce projet et d'apprécier l'opportunité de la conclusion d'un avenant de prorogation du bail emphytéotique d'une durée minimale de 17 ans, voire 20 ans suivant l'option retenue par la Commune en considération de ses intérêts propres.

A- lot 1A et 2 A.

Ce lot est constitué des parcelles AD 228, 231, 328, 329, 331, 333, 334, 335, 337, 338, 340, 341, 343, et 344 pour une contenance de 6.337 m². Aujourd'hui les parcelles AD 228, 231, 328, 331, 334, 337, 340 et 343 sont fusionnées pour constituer la parcelle AD 667 d'une contenance de 5401 m². Ce lot est donc constitué des parcelles AD 667, 329, 333, 335, 338, 341 et 344 pour une contenance de 6337 m². La SEM dispose de droits réels sur ce lot au bénéfice d'un bail à construction non administratif conclu le 8 aout 2003, entre la Commune de Sisteron et la SEM, suivant acte notarié dressé par maître François BAYLE, Notaire à de Sisteron, pour une durée initiale de 18 ans, prolongée par avenant du 28 novembre 2016 suivant acte notarié dressé par maître François BAYLE, Notaire à de Sisteron. En l'état, la SEM est titrée jusqu'au 31 décembre 2031. L'opportunité se présente de réaliser un projet complémentaire sur ce tènement. Le Projet de valorisation consisterait en un 2ème Projet de construction d'un bâtiment de 2000 m² novateur sur la commune de Sisteron en remplacement des 5 petits bâtiments existants dégradés, hétérogènes et extrêmement énergivores. Le projet s'inscrirait dans la continuité et à l'image des réalisations entreprises sur le lot 1A. L'objectif est d'offrir des espaces plus en adéquation avec notre image à nos locataires. Ce nouveau bâtiment offrirait un espace moderne et écologique qui répond aux normes les plus élevées en matière d'efficacité énergétique avec les mêmes caractéristiques et avantages du bâtiment pré-

cedent.

Caractéristiques du Bâtiment :

1. Passif : Le bâtiment sera conçu selon les principes de la construction passive, minimisant ainsi sa consommation énergétique pour le chauffage et la climatisation.
2. Énergie Positive : Nous visons à faire du bâtiment un générateur net d'énergie, grâce à l'intégration de sources d'énergie renouvelable telles que des panneaux solaires photovoltaïques et des systèmes de récupération de chaleur.
3. Surface : Le bâtiment aura une superficie totale de 2000 m², offrant amplement d'espace pour des activités tertiaires (bureaux et salles de réunion).
4. Architecture Moderne : L'esthétique du bâtiment sera soigneusement conçue pour refléter son engagement envers l'innovation et la durabilité, tout en s'intégrant harmonieusement dans le paysage urbain de Sisteron.

Avantages :

1. Économies d'Énergie : En utilisant des techniques de construction passive et des sources d'énergie renouvelable, le bâtiment permettra de réaliser d'importantes économies sur les coûts énergétiques à long terme.
2. Impact Environnemental Réduit : En réduisant sa dépendance aux énergies fossiles et en minimisant son empreinte carbone, le bâtiment contribuera à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de l'environnement.
3. Image Positive : En tant que pionnier dans le domaine de la construction durable, ce projet renforcera la réputation de Sisteron en tant que ville progressiste et soucieuse de l'environnement, attirant ainsi de nouveaux investisseurs et résidents. Le montant de cette opération s'élèverait à 5.080.000 € HT. Les coûts liés au déplacement des occupants existants et la reprise des VRD est estimée pour un investissement de 380.000 € HT. Les valeurs de travaux à réaliser ont été appréciées par un Maître d'œuvre, économiste de la construction et comme tel apparaissent fiables en l'état des renchérissements constatés depuis les crises COVID et énergétiques. Ces évaluations sont reprises ci-après en annexe. Pour autant, ce projet n'est pas réalisable dans le cadre de la durée restant à courir pour ce bail à construction. En effet, les services de la SEM ont envisagé l'équilibre économique de ce projet et associé à l'étude de faisabilité le cabinet d'Expertise-comptable et sollicité l'avis du Commissaire aux Comptes de la société. Ces travaux sont repris ci-après en annexe. Il en résulte que sur la durée restant à courir d'ici au 31 décembre 2031, le projet serait structurellement déficitaire de 446 k€ et à ce titre insusceptible d'être porté par la SEM. Le montant des restes à amortir s'établirait en outre pour la Commune à hauteur de 2.998 k€ en fin de bail, ce qui apparaît totalement insupportable pour notre collectivité qui n'est pas à l'initiative de ce projet de valorisation. Les études de faisabilité financières ont en conséquence été entreprises sur les durées de prorogation des baux supports. Les durées de prorogation ont été déterminées en considération des durées d'amortissement des biens et travaux nouveaux réalisés, encore que s'agissant de baux privés, l'alignement de la durée des baux avec la durée des amortissements ne soit pas prescrit d'un point de vue réglementaire. Cette approche apparaît toutefois économiquement pertinente, permet à la SEM d'envisager des opérations viables et financièrement sécurisées, privilégie la valorisation des tènements confiés, renforce leur valeur patrimoniale au profit de la Commune de Sisteron, sans pour autant que cette dernière n'ait à souffrir d'un montant de restes à amortir conséquent en fin de contrat. Les prorogations de durées ainsi éventuellement consenties ne constituent également pas un avantage économique injustifié entre la SEM et son actionnaire de référence. En l'état, des projections financières opérées, les hypothèses 17 et 20 ans apparaissent favorables en tant qu'une prorogation de 17 ans limiterait à 692 k€ le montant des restes à amortir supportés par la Commune, ce qui reste conséquent, montant ramené à 0 pour une prorogation envisagée à 20 ans. Dans ce contexte, le Président-Directeur général de la SEM a sollicité la Commune sur le fondement de l'habilitation qui lui a été conférée par son Conseil d'administration, au moyen d'une proposition en date du 12 avril 2024. Il vous est proposé de valider dans son principe la réalisation de ce projet et d'apprécier l'opportunité de la conclusion d'un avenant de prorogation du bail à construction d'une durée minimale de 17 ans, voire 20 ans suivant l'option retenue par la Commune en considération de ses intérêts propres.

Suite du Procès-verbal dans le prochain SJ.

PETITES ANNONCES

120 caractères maximum

10€ HT/semaine ou 30€ HT/4 semaines

ARTISAN SISTERONNAIS

Travaux de peinture, parquet et aménagement de cuisines, amélioration de l'habitat.

Travail soigné.

Depuis 25 ans à votre service.

Tél. : 06 15 44 65 37.



INFORMATION RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS

L'intégralité des avis d'appel public à la concurrence, relatifs

à des marchés publics, est librement accessible sur le site de la ville de Sisteron

www.sisteron.e-marchespublics.com

Annonces légales

SOMΣ
ASSOCIÉS

Ordre : Medialex 7370068501

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : NOYERS ESPACES VERTS.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 32, la Tranchée 04200 NOYERS-SUR-JABRON.

912705407 RCS de Manosque.

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur ESTEBAN LEDUCQ demeurant 32, la tranchée, 04200 Noyers sur Jabron et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Manosque.

Le liquidateur.

Ordre : JEAN-MARC ROBERT - Avocat

40 Boulevard Gassendi - 04000 DIGNE LES BAINS

LUAPY - Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 13.000 Euros

Siège social : AIGLUN (04510) 5 ZAE Espace Bléone - Avenue Beau de Rochas

R.C.S. MANOSQUE B 899 520 217

Par décision de l'associé unique du 21 juin 2024, le capital social a été augmenté de 1.200.000€ pour le porter de 13.000€ à 1.213.000€ par voie d'apport en nature.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ordre : Dematis 1028914

APPEL A CONCURRENCE

Département de publication : 04

Alpes de Haute-Provence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de Sisteron

Objet du marché : Aménagement intérieur local commercial rue Mercerie

Type d'avis : Avis d'appel public à concurrence

Type de procédure : Procédure adaptée

Catégorie : Travaux

Support de parution :

www.sisteron.e-marchespublics.com

Date de mise en ligne : 27/06/2024 à 18h

Date et heure limite de dépôts (Offre) :

19/07/2024 à 12h

Service de Presse En Ligne

www.sisteronjournal.com/

rubrique annonces légales

Ordre : Medialex 7370380201

Objet : CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Précisions : EVASION DES ALPES

Parution Internet : Vendredi 28 juin 2024

La ville de Venise s'est invitée à Sisteron



Les 22 et 23 juin, Sisteron s'est mise aux couleurs de l'Italie. En effet, L'Association des Commerçants Sisteronnais (APACS) et la municipalité, ont organisé 'Les Journées Vénitiennes'. Nicolas Laugier, président de L'Apacs, se réjouissait : « Pour une première édition, ça a été un succès. Sachant que l'on avait pris un pari un peu dur puisque c'est la première fois qu'on organise un événement de cette ampleur sur cette thématique là, et deuxièmement sur cette date là, puisque d'habitude on organise plutôt des événements sur juillet et août. Ca a énormément plu, que se soit aux locaux, visiteurs ou aux quelques touristes présents, puis drainé énormément de monde, le contrat a été rempli, tout le monde a tiré son épingle du jeu. Certainement une première édition qui risque d'en appeler une seconde. Un peu de nouveauté dans l'organisation de L'APACS ».

Un programme riche

Pour l'occasion, l'association 'Les Masqués Vénitiens de France' ont fait le déplacement, vêtus de costumes et masques somptueux. Le programme a été chargé et varié durant 2 jours : plu-

sieurs déambulations des masqués vénitiens dans la ville. Énormément de séances photos avec eux ont été prévues, un peu partout dans la cité, des stands maquillages ont ravi les enfants. Un concert acoustique le samedi soir a enchanté les mélomanes, avant le défilé sur podium afin de présenter l'association et tous ses masqués (la pluie a annulé la parade lumineuse qui devait suivre). Un village italien, place du Dauphiné, donnait l'eau à la bouche grâce à tous les marchands, venus d'Italie et leurs délicieuses spécialités. Un stand de masques vénitiens, arrivé tout droit de Venise, ravissait les amateurs. Un marché artisanal se dressait rue de Provence et place de la Cathédrale. On pouvait entendre : « c'est vraiment une bonne idée ces journées, les costumes et masques sont magnifiques, l'ambiance italienne est superbe. » L'association des masqués vénitiens a été ravie de l'organisation, de plus, a adoré notre charmante commune, elle a hâte d'y revenir, tout comme les marchands italiens.

Delphine Lazzarotto

delphinelazzarotto@gmail.com

N P M A R C H A N D S W Y W E A B Q H H H C
 O K Y J C Ç S L H B B O G D E P I N Q V O X
 T P O O E K U C D I D M P W D T R F G H Z Z
 S V K O H A R T I S A N A L D V X A K J V N
 O E L U M I N E U S E N A M O L E M J J O C
 M N R P S W A G Y E U Q I T A M E H T I H S
 P I T M A Q U I L L A G E S D Z O K U A E F
 T T C A Z R D C B V I S I T E U R S R M C K
 U I P A O Ç A W S E U Q S A M J T M U R N Ç
 E E L G T U F D Z F U N N O T D A T S B A D
 U N E O A H A P E U Ç T V T Y N S Ç N C S P
 X N T M C J E B D U Ç U Z M T O K T A D S J
 M E Q Y O P N D M C E S J E C K P Ç Ç N I S
 F S V U U S N I R B U V E N E I L A T I U Q
 K D A Z S E Q D E A M B U L A T I O N S O O
 T G M E T S V Q O D L D Y V U T N F S H J D
 T X D S I I S Z G B Y E I Q A R B P W P E Ç
 V Z R P Q N H N R N Ç R X L L D V K O Ç R L
 E H R U U E Z W R R B C I N Z X B B R N V
 I E W O E V O J S L L E C B A O P G Z P Ç K

ACOUSTIQUE
 ARTISANAL
 CATHEDRALE
 CHARMANTE
 COSTUMES
 DEAMBULATIONS
 ITALIE
 ITALIEN
 LUMINEUSE
 MAQUILLAGES
 MARCHANDS
 MASQUES
 MELOMANES
 PARADE
 REJOUISSANCE
 SOMPTUEUX
 THEMATIQUE
 VENISE
 VENITIENNES
 VISITEURS

3	8		7	5	
			4		1
1	7		2	8	9
		6	3		5
	6	7	2	5	4
7	5		4	1	
	3	8	5		7
2		4			
	7		9		6

		8	3		6
		6		2	5
1		4	6		7
8					6
9	3				7
5					8
			8	2	3
5		9	1		8
	1		4	5	

44e BOURSE aux ANTIQUITES MILITAIRES SISTERON

Salle de l'Alcazar

Dimanche 7 juillet 2023

Entrée 3€ de 8h30 à 16h

Renseignements : 06 21 06 58 95

Avec la participation du 4me Chasseur de Gap

Buvette - Buffet - Parking

Organisation :
 Association pour la sauvegarde de la batterie de Virayse

Une belle récompense pour l'Office de tourisme

La ville de Sisteron vient à nouveau d'obtenir les 2 étoiles 'Vaut le détour' de Michelin voyage et cultures. Cette distinction récompense l'ensemble des efforts de valorisation de la cité : fleurissement, propreté, patrimoine remarquable, visites guidées et accueil en général. Une visibilité et une reconnaissance très appréciée des visiteurs qui font de Sisteron une ville incontournable en Provence. Pour le maire Daniel Spagnou, et président de la Communauté de Communes Sisteronnais Buëch, est venu sur place le mercredi 3 juillet dernier afin de saluer le travail de Chantal Martin, directrice et son équipe.



ÉPHÉMÉRIDE, MÉTÉO ET CINÉ

Du 6 au 12 juillet 2024

PRÉNOMS : Mariette, Nolwenn, Raoul, Ralph, Thibaud, Edgar, Amandine, Marianne, Benoit, Olga, Ulrich, Olivier et Jason.

DICTON : Juillet c'est le mois des moissons, on met la faux au sillon.

PROVERBE : L'homme s'ennuie de plaisir reçu et préfère de bien loin le plaisir conquis.

CITATION : « L'homme succombera tué par l'excès de ce qu'il appelle la civilisation. » (Jean Henri Fabre, humaniste, naturaliste né en 1823).

HUMOUR : Deux vaches discutent : « Ça ne te fait pas peur ces histoires de vache folle ? » « Je m'en fous finalement puisque je suis un lapin ! »

QUELQUES DATES DANS L'HISTOIRE

1621 : Naissance de Jean de la Fontaine.
 1880 : La date du 14 juillet est retenue comme jour national français.
 1970 : La durée du service militaire est réduite à seulement un an.
 1979 : Le port de la ceinture de sécurité devient obligatoire en ville.
 1998 : L'équipe de France de football devient pour la première fois championne du monde face au Brésil !

TENDANCE MÉTÉOROLOGIQUE

Le week-end sera placé sous le signe de la pluie et des orages. Une nette amélioration est prévue dès lundi et pour toute la semaine.

LES FILMS AU CINÉMA REX
 Tél. : 04 92 61 36 20

Samedi 6 juillet
 Le comte de Monte-Cristo : 15h, 20h.
 La famille Hennedricks : 18h15.
 Sans un bruit, J1 : 15h30, 20h30.
 Un P'tit truc en plus : 18h30.

Dimanche 7 juillet
 Le comte de Monte-Cristo : 20h.
 La famille Hennedricks : 15h30, 20h30.
 Sans un bruit, J1 : 18h15.
 Un P'tit truc en plus : 18h.
 Moi, moche et méchant 4 : 15h30 (av. première).

Lundi 8 juillet
 Le comte de Monte-Cristo : 18h.
 La famille Hennedricks : 18h.
 Sans un bruit, J1 : 15h30.
 Un P'tit truc en plus : 15h30.

Mercredi 10 juillet
 Le comte de Monte-Cristo : 17h.
 The Bikeriders : 15h30, 20h30.
 L'enfant qui mesurait le monde : 18h.
 Vice-versa 2 : 15h.
 Un P'tit truc en plus : 20h30.

Vendredi 12 juillet
 Le comte de Monte-Cristo : 20h.
 The Bikeriders : 18h.
 L'enfant qui mesurait le monde : 15h30.
 Vice-versa 2 : 15h30, 18h30.
 Un P'tit truc en plus : 20h30.

Le Peipinois surdoué Tom Noble veut devenir rugbyman professionnel



Ceux qui, à Sisteron, à Peipin (où il habite), ou ailleurs, le connaissent, savent que Tom Noble a la volonté farouche de devenir rugbyman professionnel. D'ailleurs, sa famille, toute sa famille, les jeunes, les petits, les grands et les anciens, tout le monde baigne dans le rugby. Il n'en fallait pas plus pour que, tout petit, celui qui a 16 ans aujourd'hui, cavale après un ballon ovale dans le jardin de ses parents à Peipin. Son père, Mathieu se souvient : « *Quand il avait 3 ans, il venait avec nous. Il préparait son sac comme s'il allait à l'entraînement ! C'était un acharné* ». Et il allait

où avec la famille ? Au stade de la Chaudière à Sisteron bien sûr !

Tout le monde ne jure que par le Club Olympique Sisteronais (le COS), club éternel de la ville, club qui fourmille sans arrêt et fait naître des talents.

Un contrat de formation avec le club d'Aix-en-Provence

Et du talent, Tom Noble n'en manque pas ! Il y a deux ans, son coach Alexis Rivaux lui conseillait de faire un stage à Aix-en-Provence. Ce stage de perfectionnement à Provence Rugby, lui permettait d'être remarqué ! « *On m'a dit que je*

pouvais intégrer une équipe Élite Gaudermen, soit les meilleurs cadets » se souvient Tom. Il effectue stage sur stage, et fin 2022, il apprend qu'il figure parmi les 100 meilleurs espoirs du rugby français retenus par la Fédération Française de Rugby. 10 ans après avoir débuté le rugby au COS, le demi-mêlée incisif et numéro 9 talentueux, prend alors le chemin d'Aix-en-Provence pour ses entraînements et intègre une équipe de Provence Rugby : « *En avril 2024, j'ai signé un contrat de formation pour 3 ans avec Provence Rugby* ». Après les vacances de cet été, il sera pris en charge par le club qui veille strictement à ce que ses études (il sera alors en terminale générale) ne soient pas perturbées par les journées qui sont aménagées ainsi : matin études et après-midi rugby. Ils sont une poignée seulement à être suivis de près par le club qui fait pousser de jeunes talents. Bien sûr, ses parents, Mathieu et Floriane, sans parler de sa petite sœur, sont très fiers de leur rejeton : « *Nous sommes très fiers de lui, nous souhaitons que son rêve se réalise* ». Et bien sûr, Sisteron Journal souhaite le meilleur à Tom qui a déjà démontré qu'il possède toutes les qualités pour réussir.

Jean-Marie Delmaëre
jm.delmaere@gmail.com

Les Jeux Olympiques Canins à Sisteron

Comme à son habitude, l'association Canine Sisteronaise a organisé un événement collant à l'actualité pour mettre en lumière et divertir ses pensionnaires. Les membres actifs et les nombreux bénévoles de l'association se sont une nouvelle fois investis pour le bien-être des toutous. Ainsi le samedi 22 Juin 2024 furent lancées les premières Olympiades Canines de Sisteron. Certes, une date moins propice au déplacement des visiteurs, en raison de festivités organisées en marge de la fête de la musique. Mais les amoureux des animaux ont tout de même répondu présent. Cette équipe dévouée à la cause animale, en place depuis moins de deux ans, a pu proposer des animations bien orchestrées et très ludiques pour amuser les plus jeunes visiteurs et dégourdir les pattes des

Loulous qui s'en sont donné à cœur joie. On a pu compter parmi les visiteurs, d'anciens pensionnaires tels qu'Olaf, Chuck et Louise, qui sont venus soutenir leurs congénères et leur apporter un peu d'espoir. Leurs montrer que tout n'est pas perdu et qu'il y a des personnes au grand cœur qui ne tarderont pas à venir les sortir de leurs solitudes et leurs tristesses. En attendant que cela arrive, les agents animaliers aidés des bénévoles, ont mis en place des épreuves Olympiques dignes de ce nom. Course en slalom, parcours d'agility, et même, pour les plus téméraires, plongeon dans la méga piscine olympique qui sert également de sas de détente à la 'fraîche' pour palier aux heures les plus chaudes de la journée. Aucun compétiteur n'a démerité. Ils ont tous réussi leurs épreuves avec fair-play, dans la joie et la bonne humeur. Merci encore à tous les actifs et bénévoles pour leur implication sans faille au service des Toutous du refuge

de Sisteron. Pour continuer à les soutenir et aider le refuge, vous pouvez toujours leur rendre visite ou faire un don, en prenant contact avec l'équipe. Tél. : 04 92 62 28 79

Mailto : chenil.refuge.sisteron@gmail.com

Serge Herrmann

Photo : ©AvosDéclics Photographie
avosdeclics@gmail.com



Fête de la Musique à Sisteron

La date du 21 juin, jour le plus long de l'année, est bien souvent associée au premier jour de l'été, c'est également l'occasion de fêter la Musique dans de très nombreux pays. Les musiciens s'installent partout dans les rues, les squares, les kiosques, et des milliers de personnes déambulent dans la rue jusque tard dans la nuit, dans une atmosphère bon enfant.

À Sisteron, nombreuses étaient les scènes musicales éparpillées dans toute la ville, principalement aux abords des bars qui désaltéraient les très nombreux passants jusque tard dans la soirée.

Une particularité cette année

Alors que la plupart des groupes débutaient leurs

prestations à partir de 19h, dès 17h, la place des Quatre-Coins était occupée par l'École de Musique Intercommunale qui, forte de l'esprit des premières Fêtes de la Musique, présentait ses différentes formations, sans sonorisation. C'est ainsi que se retrouvaient de nombreux musiciens, amateurs, de tous âges, souvent débutants, dont c'était parfois la première représentation publique. Les passants pouvaient apprécier les ateliers guitare, percussions, accordéon et sous la direction de Sylvain Chouquet, l'atelier Musiques du Monde associant de nombreux instruments différents, ainsi que la voix magnifique de Carole Timotéo. Une courte pluie orageuse devait écourter ce concert qui, n'en doutons pas, devrait être reconduit l'an prochain dans le même esprit de partage de la Musique.



André Bach
bachsisteron@gmail.com

DANS VOTRE AGENDA

Fête d'Entrepierrres Samedi 6 juillet (17h)

La Fête annuelle du village avec concours de boules, apéritif offert, soupe au pistou, soirée dansante avec "Les Blue Flowers" et "Les guitares de Camargue". Buvette en continu; grillades. Accès libre.

Sisteron. Soirée musicale au Prim'Ose Samedi 6 juillet (19h)

DJ Ahmed Sisteron, une sélection des années 80 à 2000 qui fera le bonheur de tous !

Mison. Tout le plaisir est pour nous ! Samedi 6 juillet 20h30

Représentation de la pièce de théâtre de Ray Cooney, mise en scène par Christophe Seguin. Quiproquos et rythme endiablé : les rencontres de ces personnages hauts en couleur vous promettent du rire et du suspense. Au profit de l'ADMR.

Sisteron. Aloha Skate Party Dimanche 7 juillet (15h)

Journée pour faire découvrir le skateboard. Accès libre.

Sisteron. Marché aux Saveurs Mercredi 10 juillet (9h)

Artisans sans vitrine dans le centre du village toute la journée, rue de Provence Accès libre.

Ribiers. Concert Corse. Jeudi 11 juillet (20h30)

Fiuminale, chants corses et friandises corses servies à l'issue du concert à l'église : 15€. (gratuit pour les -12 ans).

Sigoyer : Ciel mon marché ! Jeudi 11 juillet (18h-21h)

Marché de producteurs locaux et d'artisanat local Farmers and Handicrafts.

Thèze : Ciel mon marché ! Jeudi 18 juillet (18h-21h)

Marché de producteurs locaux et d'artisanat local Farmers and Handicrafts.

PROGRAMME CULTUREL SISTERONNAIS Jusqu'au 6 juillet

Exposition de Monique Robin 'Marieke Uytendaele' à la galerie Domnine : « Je sculpte l'argile, l'esthétique, la simplicité, la délicatesse et l'émotion sont les fils conducteurs de mes créations ».

Jusqu'au 1er septembre

Exposition de Sébastien Arcouet 'puissante, belle et fragile' à l'Espace d'Ornano. Originaire du Sud-ouest, l'art est pour lui un moteur et le dessin l'a guidé depuis l'enfance dans ses choix professionnels.

Jusqu'au 14 septembre

Exposition 'la menuiserie, le travail du bois' et 'le pont de la Baume', deux expositions temporaires à l'Écomusée. Gratuit.

Les seniors ont planché sur la sécurité routière



La municipalité de Val Buëch-Méouge (à Ribiers) avait convié celles et ceux qui le souhaitent, à participer à une matinée sur la Sécurité Routière. Armé d'un diaporama très instructif, Pascal Masse, bénévole à la Sécurité Routière de la préfecture de Gap, a animé la rencontre, trois heures durant, en présence d'une petite troupe d'une trentaine de papys et mamies. Une petite foule guillerette, joyeuse, mais bien décidée à s'instruire, et à se nourrir goulument de toutes les informations glanées en cette matinée. Des soixantaines aux octogénaires conscients qu'après 50 ans de permis, comme le disait Yvette venue de Mison : « Une bonne révision ne peut pas faire de mal. » Venus de Laragne et en attendant l'ouverture de la salle, Florence et René (70 et 72 ans) ajoutaient : « On vient faire une mise à jour. Avec 55 ans de permis, si on n'a pas la curiosité de se renseigner sur les nouveaux panneaux, les comportements qui changent, les voies de covoiturage vers Marseille ou Grenoble..., et les ronds-points. C'est déstabilisant ! ». Ce à quoi Andrée, de Ribiers, ajoutait : « Depuis le temps que j'ai le permis, me recycler un petit peu ne fera pas de mal ». Tous avaient soif d'apprendre.

Passages protégés et trottoirs ne sont pas sûrs pour les seniors

Yagoub Marwa, coordinatrice de la Sécurité Routière pour les Hautes-Alpes, rappelait au Sisteron Journal, que beaucoup d'actions sont réalisées par cette structure d'État, visant tous les publics, des

écoliers aux aînés : « Nous essayons d'en faire un maximum durant l'année, les communes peuvent nous demander de venir, comme ici ». Pour cette action visant les seniors, elle rappelait que Pascal Masse présente un diaporama durant lequel on revoit toutes les réglementations, les nouvelles (car elles changent régulièrement), et cela se fait dans un échange permanent avec la salle.

L'accidentologie des Hautes-Alpes était aussi présentée, notamment les accidents concernant les piétons. Il a été rappelé qu'avant de traverser un passage protégé, il fallait mieux s'assurer que le véhicule nous avait bien vus et qu'il s'arrête bien ! À Gap, depuis 6 ans, 101 piétons ont été comptabilisés dans 97 accidents. Quatre ont été tués et 25 blessés hospitalisés. Plus de la moitié des victimes ont plus de 65 ans (53% d'entre elles sont des femmes), et ce chiffre augmente. Huit accidents sur 10 ont lieu en plein jour et, très important, un sur deux a lieu sur un passage protégé ou sur le trottoir. Après la séance, Florence et René étaient très satisfaits : « Très intéressant et très participatif ! Nous avons appris beaucoup de choses et nous étions vraiment dans le concret ».

Tous ont aussi retenu de cette matinée que la circulation routière est une histoire de bon sens et de partage de la route. Cela semble évident, mais il est toujours utile de le rappeler.

Jean-Marie Delmaëre
jm.delmaere@gmail.com

ABONNEMENT 1 AN : 46€

(DISTRIBUTION COMPRISE*)

*Pour l'étranger et France d'outre-mer : Frais d'expédition en sus (suivant tarif postal en vigueur.)

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

@ mail : _____

Tél. : _____ Port. : _____

JE PRÉFÈRE LE FORMAT PDF UNIQUEMENT

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE : Sisteron Journal
ADRESSE : 123, chemin de la Haute Chaumiane 04200 SISTERON

PAR MANDAT SEPA : 42€

Scannez le Qr-Code pour télécharger le document SEPA



SUD EST MÉDICAL

Matériel médical - Orthopédie
Bien-être - Confort

VENTE - LOCATION
LIVRAISON À DOMICILE

04 92 62 66 50

2 avenue du Stade
04200 Sisteron

Certifié ISO 9001

SISTERON JOURNAL DEPUIS 1883

Il y a 100 ans à Sisteron !

1er septembre 1883 - Apparition du journal sous le nom : "Le Petit Alpin".
27 juin 1885 - "Le Petit Alpin" numéro 58 : dernière édition !
22 août 1885 - Premier numéro du "Sisteron Journal".
8 août 1914 - 1re Guerre Mondiale, le journal est en berne !
10 mai 1919 - Le Sisteron Journal fait son retour.
15 septembre 1939 - 2e Guerre Mondiale : la diffusion est encore stoppée !
12 janvier 1946 - L'hebdomadaire sisteronais reprend du service.

EXTRAITS DU SISTERON JOURNAL N°2809

Samedi 5 juillet 1924

ÉTAT-CIVIL DU 27 JUIN AU 4 JUILLET 1924

Décès : Pierre Placide Taxil, 59 ans, hôpital.

La canicule. - Quelle chaleur ! Quelle chaleur ! En effet, depuis une semaine nous subissons une période de canicule qui ne nous laisse pas sans inquiétude si elle persiste jusqu'à la fin septembre. C'est maintenant que les préoccupations d'hygiène sont bonnes à prendre : défense de transporter du fumier dans la journée et désinfection des Andronnes par le chlorure de chaux.

Le temps en juillet. - Le mois de Juillet 1924 que les anciens romains appelaient Julius, le mois de Jules, est compris entre le 12 Messidor et le 12 Thermidor de l'ère nouvelle des temps nouveaux. Le 14 Juillet 1924, c'est le 135e anniversaire de la prise de la Bastille. La chute de cette forteresse fut le signal de l'écroulement du vieux monde, et la venue bienfaitrice du monde nouveau. Après ces considérations historiques, la météorologie du mois de Juillet 1924 nous donnera des courbes barométriques concaves avec ciel nuageux, couvert et tendant à la pluie, entre le 1er et le 3., entre le 8 et le 10, entre le 15 et le 17, entre le 20 et le 22, ; entre le 30 et le 1er août.

Acte de probité. - M. Imbert Lucien, ancien garde champêtre, actuellement pensionnaire à l'hospice de notre ville, a trouvé mercredi dernier sur le cours Paul Arène, un sac à main contenant la somme de près de 200 francs. Il s'est empressé de le déposer au secrétariat de la mairie où sa propriétaire est venue le réclamer.

Les impôts en retard. - Vous savez qu'à partir du 1er juillet, tous les contribuables qui sont en retard pour leurs impôts dus au 30 juin dernier vont être poursuivis et qu'en outre on leur imposera une augmentation de 10% des sommes dues. Nous permettra-t-on de dire que cette augmentation votée un peu légèrement par la dernière Chambre est une injustice. Les impôts ont été augmentés dans des proportions si considérables qu'il n'est pas étonnant que certains contribuables, même portés de bonne volonté, n'aient pu entièrement se libérer. Ce sont évidemment les plus malheureux qui sont dans ce cas et au lieu de les aider à s'acquitter on augmente. M. Voilon, député de la Seine, demandait qu'on accordât encore un délai de trois mois. Le Ministre des Finances n'a pas voulu y consentir.

SISTERON JOURNAL VAL DE DURANCE

Journal hebdomadaire inscrit à la Commission Paritaire des Publications
et Agences de Presse sous le numéro : **0525 I 87763**

PROPRIÉTAIRE, DIRECTEUR DE PUBLICATION ET ÉDITEUR : Patrice Vernet

IMPRESSION : Imprimerie Nouvelle - Sisteron (1.200 ex)

DISTRIBUTION FRANCE ET ÉTRANGER : Services Postaux

DISTRIBUTION SISTERON, PEIPIN ET AUBIGNOSC : Maison Presse - Sisteron : 04 92 61 12 01

ANNONCES LÉGALES DÉPARTEMENT ALPES DE HAUTE PROVENCE ET SPEL : Tarif selon décrets officiels
PUBLICITÉ ET PETITE ANNONCE : 10€ HT pour 1 publication (30€ HT pour 4)

TÉL : 06 62 26 24 38 /EMAIL : contact@sisteronjournal.com